
RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2023

Présents : **Le Goux Jean Pierre, Jourden Jean-Yves, Larvor Dominique, Baron Joseph, Ollivier-Henry Alain, Le Meur-Bourdon Claudie, Saintillan Aurélie, Guillou Alain, Steunou-Roquinarc'h Solène, Le Roy Maryline, Cesbron Virginie, Le Scel Marthe, Dartiailh Emmanuel.**

Absents excusés : **Briand-Lefrançois Aline, Bourdois Marie-Laure**

Pouvoir de Madame **Briand-Lefrançois Aline** à Madame **Steunou-Roquinarc'h Solène.**

Secrétaire de séance : **Dartiailh Emmanuel.**

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

La délibération du 5 avril qui avait été mal rédigée sera reprise. Nouveau vote du CA 2022.

POINT SUR L'ECOLE

Les effectifs pour la rentrée 2023 sont les suivants :

- PS 14 élèves
- MS 8
- GS 13
- CP 18
- CE1 14
- CE2 16 OU 15
- CM1 14
- CM2 18

Soit 115 enfants en septembre 2023

Pour la rentrée de janvier 2024 :

Accueil des enfants nés en janvier/fevrier/mars 2021

La répartition des classes souhaitée par les enseignants est la suivante :

- 1 classe TPS/PS/MS avec Corinne Ogel : 22 enfants en septembre (puis 4 de plus en janvier 2024)
- 1 classe GS/CP avec Martine Maudet : 23 enfants
- 1 classe CP/CE1 avec Marie : 22 enfants
- 1 classe CE2/CM1 avec Émilie : 24 enfants
- 1 classe CM1/CM1 avec Noëllie : 24 enfants

Les horaires des début et fin de cours seront identiques pour tous les niveaux

Entrée : 8 h 20 / 8 h 30

Sortie : 16h15

Pour les temps de repos, il est souhaité d'essayer de maintenir 3 espaces différents :

Un espace pour les TPS/PS, un second pour les MS et un espace pour les GS.

La commission est mobilisée pour l'accompagnement et la définition du périscolaire et la distribution des fonctions aux Atsem pour l'année scolaire 2023/2024.

PERSONNEL

Madame Sérandour Françoise a obtenu son CAP petite enfance.

Monsieur Le Goux Fabien est embauché en tant que CDD pour besoin occasionnel du 11 mai au 7 juillet 2023 à raison de 21 heures par semaine pour du ménage et du service cantine à l'école. Il sera rémunéré sur la base de l'indice brut 397, indice majoré 361.

TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

- Travaux d'aménagement route de Ploumagoar et sécurisation bourg : l'appel d'offres est en cours de consultation. Réponse au 24 mai.
- Travaux de voirie : appel d'offres en cours, réponse pour le 2 juin.
- Le diagnostic énergétique école et bibliothèque aura lieu le 24 mai
- Antenne SFR à la Croix des Maisons : les travaux sont terminés mais l'antenne n'est pas branchée à ce jour.
- Eglise Notre-Dame : de nombreux travaux sont à prévoir ; les devis sont en cours :
 - Fourniture d'un moteur de volée (cloche 1)
 - Fourniture d'un glas
 - Fourniture d'une commande basse tension
 - Travaux de peinture, lasure échelle et points d'ancrage
 - Travaux de maçonnerie
- Achat de bancs pour le terrain des sports : devis à demander
- Boite à livres : réflexion en cours

ACHAT DE JEUX EXTERIEURS

Le Conseil Municipal de Lanrodec décide l'achat :

- D'une tyrolienne, d'un portique nid d'oiseau et panneau signalétique pour 16430 € auprès de l'entreprise Qualicité (pause comprise),
- D'une structure multi-activités pour 16663 € auprès de l'entreprise Qualicité (pause comprise),

La préparation des sites comprenant les terrassements, la fourniture de cailloux, cylindre et béton armé, bordures... est estimée à 10450 € HT.

RENOVATION PARTIELLE DE LA SALLE DES SPORTS : CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE

Suite à consultation, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de deux devis pour la mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de la salle des sports : habillage des pignons, remplacement de la couverture, remplacement des luminaires.

Le devis de Monsieur Henocq Philippe a été retenu pour un montant de 8 400 € HT (montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux : 140 000 € HT X 6 %)

Il se présente comme suit :

- Esquisse	840 €
- Avant-projet définitif	840 €
- Etudes de projet	840 €
- Assistance pour la passation des contrats de travaux	420 €
- Direction de l'exécution du contrat de travaux	4200 €
- Examen de conformité-visa	420 €
- Assistance lors des opérations de réception	420 €
- Missions complémentaires (ordonnancement, pilotage et coordination de chantier)	420 €

Le Conseil Municipal approuve le devis de maîtrise d'œuvre et autorise le Maire à signer le contrat.

RESILIATION PARTIELLE DE BAIL

La Commune de Lanrodec est preneur à bail rural depuis le 20 septembre 2018 d'un ensemble de biens immobiliers situés sur la commune de LANRODEC, Pont Lean, appartenant originellement à Monsieur Jean PRIDO, depuis décédé, représenté par ses enfants, Monsieur Michel PRIDO et Madame Huguette PRIDO,

Ledit bail porte notamment sur les parcelles suivantes :

- Parcelle B 503 : PRAT AR BOURG : 00 ha 13 a 40 ca
- Parcelle B 505 : PARC MALETIN : 00 ha 94 a 60 ca
- Parcelle B 968 : PARC LOCHE : 00 ha 55 a 11 ca
- Parcelle B 982 : PARC PRAVEN : 00 ha 61 a 94 ca

Total surface : 02 ha 25 a 05 ca

RESILIATION PARTIELLE DE BAIL RURAL

Maître Letort de l'Office Notarial Gléron sise à Guingamp va procéder à la résiliation partielle du bail rural existant entre les consorts PRIDO et la Commune de LANRODEC.

Ladite résiliation est consentie exclusivement en ce qui concerne les parcelles B 503 et B 505 pour une surface totale de 01 ha 08 a 00 ca.

Cette résiliation prend effet à compter du 19 avril 2023.

Il est précisé que le bail rural portant sur le surplus des biens loués par les consorts PRIDO au profit de la Commune de LANRODEC demeure sans changement et qu'il sera procédé à une réduction du fermage proratisée à concurrence de la superficie faisant l'objet de la présente résiliation partielle de bail.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette résiliation et les documents y afférents auprès du Notaire.

PACTE SOLIDAIRE ET FINANCIER

Monsieur le Maire expose que le pacte solidaire proposé par Leff Armor communauté à l'approbation des communes membres est facultatif ; Il n'est en effet obligatoire que pour les Métropoles et les EPCI signataires de contrats de ville.

Il informe que son élaboration constitue néanmoins une opportunité permettant d'identifier le poids et les ressources de chaque collectivité et de s'interroger sur l'offre de services communautaires pour mieux cibler les interventions publiques, en revoir l'organisation et le financement, en vue d'optimiser les moyens.

Cette démarche place le pacte solidaire au cœur de la gouvernance territoriale et le sort du domaine strictement financier pour devenir un outil de mise en œuvre du projet politique pour le territoire.

Ainsi, le pacte de Leff Armor, qui se veut solidaire, est un engagement collectif à contribuer au projet d'un territoire au service des habitants et des acteurs économiques.

Le document intitulé « Pacte Solidaire » est composé d'une analyse des ressources du bloc communal, des outils de financement des politiques publiques, des leviers fiscaux et de perspectives quant à la ré-interrogation de l'intérêt communautaire de certaines compétences.

Les orientations proposées devront faire l'objet de décisions indépendantes en conformité avec le CGCT et/ou le CGI.

Le pacte a été approuvé par le conseil communautaire, le 28 mars 2023 par 48 voix pour et 8 abstentions. Les conseils municipaux sont désormais invités à se prononcer.

Vu la délibération 2021_266 du 14 décembre 2021 par laquelle le Conseil communautaire validait à l'unanimité le projet de territoire,

Vu le pacte solidaire tel que présenté,

Vu la délibération 2023-93 du 28 mars 2023, par laquelle le conseil communautaire approuvait par 48 voix pour et 8 abstentions, le pacte solidaire

Considérant que le pacte solidaire est un outil de gestion du territoire, visant à mieux connaître son territoire du point de vue financier et fiscal et à en analyser les capacités budgétaires pour réaliser des projets du bloc communal constitué des communes et de l'EPCI,

Considérant que ce pacte s'articule autour du projet de territoire en identifiant les modalités de mise en commun des moyens financiers et fiscaux du bloc communal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le pacte solidaire.

PERSPECTIVES FRANCE SERVICES ET CONSEILLERS NUMERIQUES

Le Leff Armor Communauté demande aux communes de se positionner sur la continuité des services de médiation numérique, selon les options suivantes :

France services :

- Abandon de l'itinérance France Services dès juin 2023 (échéance du contrat de travail de l'agent)
- OU poursuite du dispositif, recentré sur les communes les plus fréquentées, avec financement par les communes, au prorata de la fréquentation / Financements communaux à compter du 01/01/2024 (hors Plélo/Plouha).

Initiation des habitants aux usages du numérique (dispositif Conseillers numériques) :

- Abandon du dispositif CN au Médiacentre dès juin 2023 (échéance contrat) et maintien des séances d'initiation à Plouha et des ateliers délocalisés jusque avril 2024 (échéance contrat)
- OU Poursuite du dispositif avec contribution de toutes les communes (à compter du 01/01/24), en déployant le dispositif selon une répartition équilibrée sur le territoire (par cycles de 2 mois par exemple).

Culture numérique :

- Déploiement de l'agent permanent sur l'initiation pour maintenir une activité d'initiation au Médiacentre,
- OU Abandon des initiations au Médiacentre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré propose :

- Le maintien du dispositif France Services avec financement des communes au prorata de la fréquentation. Il souhaite que ça rentre dans le calcul de la CLECT avec la même méthode que l'ADS.
- Réduction progressive et abandon de la culture numérique hormis l'initiation au Médiacentre.

QUESTIONS DIVERSES

Communication :

La commission communication se réunira afin de travailler sur l'évolution du site internet.

Voir aussi pour la conception d'un dépliant d'informations pratiques et touristiques sur la commune.

Téléphonie :

Mr Ollivier-Henry Alain présente au Conseil Municipal le bilan des factures téléphoniques de tous les bâtiments communaux. La moyenne mensuelle des dépenses (mairie, école, cantine, réseaux internet Kerprin, mairie et école, téléphones portables atelier) est de 567.84 €.

Voir auprès de notre opérateur Orange si une négociation à la baisse au niveau des prix peut être envisagée.

Associations :

La réunion des associations aura lieu le 1^{er} juin à 18 h 30. Il sera demandé aux associations de se positionner sur les locations de salle jusqu'au 31 octobre 2024.

Au cours de cette réunion, Mr Ollivier-Henry informera les présidents d'association de la mise en place d'un changement au niveau des réservations à savoir que pour chacune des réservations, un chèque de 100 € sera demandé. Le chèque sera encaissé uniquement si l'association renonce à sa location de salle dans le mois précédent ladite réservation. Le chèque de caution 500 € sera à fournir avec l'attestation d'assurance pour l'année.

Il est décidé de procéder de manière identique pour les particuliers louant les salles communales. Un chèque de 100 € leur sera demandé en plus de leur chèque de caution et de réservation.

Frelons asiatiques : poursuite de la campagne lancée avec le Leff Armor. Participation 3 fois 1/3.

Déchets :

Une poubelle sera installée sur la place du marché.

Manœuvres militaires :

Dans le cadre de la formation des élèves-officiers de l'armée de Terre, l'Académie militaire de Saint-Cyr-Coëtquidan organisera un exercice dans le département des Côtes d'Armor qui se déroulera du 17 au 23 mai 2023 au profit du 3^e bataillon de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. Cet exercice, essentiellement à pied, emploiera des véhicules de type poids lourds et tout terrain et se déroulera dans les Bois Meur et Bois d'Avaugour.